## CONDITIONS :

**ABONNEMENT.**

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille publiée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. L'abonné ne pourra cesser [illegible] à la Nouvelle-Orléans. [illegible] continué avant que les arrérages n'aient été payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine à l'avance de leur abonnement, ne seront tenus.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque ligne pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être considéré une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces—Les articles personnels tenant magasins de détail, $60; banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commission faisant la commission, $60.

Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes privées, biens meubles, les articles signés par passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalle paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes par autorité de justice, ventes de plantations, esclaves marrons animaux épaves ou [illegible] &c. &c., lui seront portées au compte séparé aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Les Annonces de faillite, sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il ne répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois ou toute autre annonce d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

**DROGUERIE.**

En débarquement du Carolina Augusta du Hâvre et à vendre par le soussigné,
Sirop anti-flogistique de C. Briant,
do pectoral de Lamoureux,
de de pointes d'asperges de Dor. Johnson,
do do do de Pelletier,
Elixir antiglaireux de Guillet,
Régénérateur universel de Franche Lahaussy,
Pâte pectorale de Regnauld,
[illegible] de santé du docteur Frank,
[illegible] amères,
[illegible] pompe, seringues, bandages, balances et couleurs de diverses grandeurs, verrerie à l'usage de pharmacie,
[illegible] diverses fleurs, herbes, racines, extraits, acides, essences, &c. &c. &c.

P. CUSACHS,
No 5, rue St Pierre, face la Place d'Armes.

### LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 23 juillet 1838.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'Armes, Dimanche, 26 Août, à six heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandans de compagnies fourniront à l'inspecteur un controle exact des officiers, officiers et soldats présens à la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la Légion.

D. AUGUSTIN, Aide de camp.

PARTIE maronne de chez Jacques Besson, de Donaldsonville dimanche dernier, la griffonne, nommée VICTORINE, âgée d'environ 27 ans, il lui manque une dent à la machoire [illegible], elle peut avoir 5 pieds 3 ou 4 pouces; elle a [illegible] descendent très bas sur les joues; elle a les [illegible]; déjà avancée en grossesse.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui la [illegible] dans une des geôles de cette ville ou de la [illegible]. 4 aout—3

**AVIS.**

Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste, le nègre nommé JIO, appartenant à M. Cocks, de Bâton rouge. Ce nègre bégaie fortement. Le maître est prié de le retirer en se conformant à la loi.

St. Jean Baptiste, 21 juillet 1838.
A. LUMINAIS, Shériff.

Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste, le nègre nommé ANDRÉ, disant appartenir à M. Bienvenu, au-dessous de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

St. Jean Baptiste, 31 juillet 1838.
A. LUMINAIS, Shériff.

**$10 DE RECOMPENSE.**

PARTI marron le 28 de ce mois un jeune nègre nommé BAZILE, âgé de 16 à 17 ans, créole du pays parlant l'anglais et le français, taille de cinq pieds, d'une jolie figure, gai. La récompense sera donnée à quiconque le logera dans les geôles de cette ville.

Les capitaines de steam-boats, de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

PARTIS MARRONS de chez le soussigné, le nègre AMBROISE, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds 1 pouce et FIGARO âgé de 30 ans, [illegible] 5 pieds 4 pouces.

Ils ont été vus dans la 2e municipalité travaillant sur un bateau à vapeur. Une récompense de [illegible] sera donnée à quiconque les logera dans les geôles de cette ville.

DUSSAUT fils aîné, 9, rue Toulouse.

**$100 DE RECOMPENSE.**

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne ou personnes qui recèlent ou emploient leur jeune nègre nommé AVE, âgé de 13 à 14 ans, taille 4 à 4 1/2 pieds, qui est parti marron il y a 16 jours; et $10 seront données à celui qui le ramènera rue Vieille Levée.

J. BARTO frères

**$50 DE RECOMPENSE.**

Partis marrons de chez le soussigné, le nègre ANDRÉ ou HENRI, ayant appartenu à Mme. Laronne et ensuite à M. Fortier, âgé de 45 ans, taille de 5 pieds 10 pouces [illegible], et le nègre américain BOB, 20 ans, taille de 5 pieds 8 pouces [illegible], cheveux très longs, bouche et de [illegible]. La récompense sera donnée pour l'arrestation de ces nègres, ou $25 pour l'arrestation de l'un d'eux.

P. D. FOINCY, [illegible] du Maine.

**$50 DE RECOMPENSE.**

PARTI marron de chez le soussigné, depuis [illegible] semaines environ, le nègre DAV, âgé d'environ 20 ans, bien fait et d'une peau très noire. Il avait essayé de monter le Gouvernement bateaux qui font les voyages de Cincinnati.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont informés de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans quelque geôle que ce soit.

DANIEL HICKY, 66, rue du Canal.

**ARRÊTEZ LE MARRONNEUR**

PARTI marron de chez le soussigné, rue St. Louis, No 115, entre les rues Bourbon et Dauphine, le griffe nommé JACK âgé d'environ 28 ans, taille d'à peu-près cinq pieds 6 [illegible] parlant le français et l'anglais avec volubilité [illegible] lorsqu'il parle vite. Une récompense de [illegible] sera donnée à quiconque le logera dans l'une des geôles de cette ville, ou de l'Etat.

SAMUEL HERMANN.

**$50 DE RECOMPENSE.**

Parti marron l'esclave JOE, mulâtre, très [illegible], âgé de 30 ans, taille de cinq pieds 8 pouces; il a beaucoup de cheveux, de grands yeux roulant dans la tête, grosses narines en dessous, lorsqu'il parle.

Les capitaines de steamboats et de navires, sont prévenus de ne pas lui donner asyle. La récompense sera payée à quiconque le logera dans l'une des geôles de la Nouvelle Orléans, ou le conduira [illegible].

BEARD & BIOREN, No. 24, rue Poydras.

**A LOUER.**

UN MAGASIN à quatre étages en briques, étant l'un de ceux que l'on vient d'achever, situé entre les rues Bienville et Douane, et sur le derrière jusqu'à la rue Clinton. On peut en prendre possession le 1er. du mois prochain. Pour [illegible] s'adresser à

KOHN, DARON & Co. rue Bienville No. 28

**A LOUER.**

UN MAGASIN en briques à quatre étages, situé rue du Camp, entre les rues Gravier et [illegible]. On peut en donner immédiatement possession [illegible] le magasin sur le derrière, faisant face [illegible] de Banques. Possession peut en être aussi immédiatement donnée. Pour les conditions s'adresser à

KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville

A LOUER—Le magasin no. 24, situé rue de la Douane, possession peut en être immédiatement donnée, s'adresser à

QUARLES & Co. 34, Nelle Levée.

A LOUER—Une maison rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou, s'adresser à

R. BRUGIER.

**A VENDRE.**

UNE habitation située dans la paroisse St Charles, à huit lieues environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, du même bord du fleuve, mesurant deux arpens de face au Mississipi, sur quarante arpens de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices qu'il est pourra augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et sa proximité de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à

P. FOY.

encoignure des rues St Louis et Bourbon, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation, à la paroisse St. Jacques. 18 mai

**AUX ÉPAVES.**

UN cheval bai foncé, étant marqué d'un B en plusieurs endroits sur la cuisse gauche d'une marque inconnue, de plus, le pied de derrière gauche blanc, [illegible] de devant en mauvais état. Le cheval est au [illegible] anglais; il est à l'écurie de M. Pierre [illegible] rue Ste. Anne, no. 214, depuis le 21 juillet 1838. Si le propriétaire ne le réclame pas, il sera vendu le 31 [illegible] 1838, par M. Guillotte encanteur, d'après loi en [illegible] de police.

JH. MAURICE, capitaine

BOTTES souliers et brodequins—40 caisses en débarquement du navire Rowena, et à vendre par R. G. HOBBS, 19 juil 12, rue de la Douane.

A VENDRE—Un joli Cheval de Selle, s'adresser [illegible] Esplanade, No. 32. 26 jt—3

A VENDRE par les soussignés—40 caisses fromage de Gruyère. F. X. COMEGON & Co. rue Conti No. 44

QUARLE & Co.—Ont transporté leur magasin et comptoir au no. 34 Nelle. Levée. 6 juil

## Ventes par le Shériff.

COUR de District—Lafayette Loeds contre H. Munice—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mercredi le huit août prochain à une heure de relevée :

Le goélette JUNIUS, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur ladite goëlette, laquelle devra être assurée aux dépens de l'acquéreur, et la police transférée au shériff.

26 jt. FRED. BUISSON—shériff

COUR de District—Asa D. Gove contre la succession de Thomas J. Cushing—En vertu d'un décret de l'honorable cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, mardi le 7 août prochain à une heure de relevée,

Dix actions sur le fonds capital de la Banque du Gaz, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.

Quinze actions sur le fonds capital de la même Banque sur lesquelles quarante piastres par actions ont été payées—Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

28 jt. FRED. BUISSON—shériff

COUR DE DISTRICT—Pierre Goyneau et Isaac Seguin contre Charles Auguste Roussin—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Lundi le treize août prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés en cette paroisse entre la ville et le Bayou St. Jean, près l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, désigné par les Nos. seize et dix-sept, sur un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat et déposé en l'office de Octave de Armas, notaire public. Le lot No. seize mesure (mesure française) deux cent quatre-vingt pieds face aux rues Labarre et Lapeyrouse, et deux cent quatre vingt-quinze pieds six pouces face aux rues White et Broad, et le lot No dix-sept mesure [aussi mesure française] deux cent quatre-vingt pieds face à la rue Lapeyrouse, deux cent quatre-vingt quinze pieds six pouces face à la rue White, deux cent quatre vingt-cinq pieds six pouces face au chemin de Gentilly, cent soixante-six pieds six pouces face à la rue Labarre et trente-trois pieds face à la rue Dupré, ensemble avec la maison et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à dix pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

24 juil FRED BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Edward Duclos Lange [illegible] contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Lundi, le vingt août prochain, à une heure de relevée.

1o Deux lots de terre situés à Carrollton, désignés par les Nos treize et quatorze de l'ilet désigné par la lettre B sur un plan tiré par J. Surgi, daté du seize mars 1837; les dits lots mesurent chacun (mesure anglaise) trente pieds face à la rue Short, sur cent sept pieds six pouces de profondeur. Le lot No. treize fait l'encoignure des rues Short et Josephine.

2o Une portion de terre faisant partie du No. un, dans l'ilet No. soixante-dix-sept au faubourg Lacourse, ayant environ soixante pieds face à la limite de Louis Foucher, sur environ quatre-vingt pieds de profondeur; le dit lot est contigu au No cinq, d'après un plan figuratif maintenant au bureau du shériff.

3o Un lot de terre au faubourg Tremé, dans la profondeur de cette ville, désigné comme No. quatre, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté du vingt-six mars 1835, annexé à un acte passé le vingt et un mai 1836, pardevant Jules Mossy, notaire public, le dit lot ayant mesure anglaise, trente-trois pieds sept pouces et deux lignes face à la rue Robertson, sur cent un pieds deux pouces et cinq lignes ou côté près le No. cinq et du côté près la rue des Ursulines, quatre-vingt neuf pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur et trente-cinq pieds et six pouces de largeur dans le fond.

4o Un ilet de terre à Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par le No. quinze, sur un plan tiré par John Schreiber, le 8 mars 1836, et déposé en l'office de Felix de Armas, notaire public, lequel ilet contient vingt-quatre lots non érigés de un à vingt-quatre inclusivement, et est compris entre les rues Treizième Prichard, Jackson et Aigle.

Les propriétés ci-dessus étant abandonnées par l'insolvable à ses créanciers. Conditions comptant.

9 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—Wm. L. Breed contre Chs. F. Hosey.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Lundi le dix-huit août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé au faubourg Delord, dans la paroisse d'Orléans, désigné par le No. quarante-deux, sur un plan tiré par M. De Hoff, capitaine des ingénieurs, daté—mars 1830 et déposé en l'office de F. Grima, notaire public, le dit lot est situé à l'encoignure des rues St. Joseph et Baronne, et mesure vingt-cinq pieds face à la première, sur vingt huit pieds de profondeur face à la dernière; le tout mesure américaine, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Deux mille cent cinquante-trois piastres et trente-trois cents un tiers avec intérêts sur cette somme du quatorze février 1838, trois piastres de protêt et les frais d'instance comptant; la balance payable le quatorze février 1839.

16 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—J. R. Saillard contre Wm H. White—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, derrière cette ville, faisant partie du lot triangulaire en six de l'ilet no. onze, ayant, mesure américaine, cinquante neuf pieds dix pouces et cinq huitièmes face à la rue Tremé [illegible] rue Jackson et [illegible] Canal, sur cinquante trois pieds trois pouces trois huitièmes de profondeur [illegible] séparé de la rue Jackson par un lot [illegible] et trente pieds face à la rue Tremé, [illegible] bâtisses qui s'y trouvent [illegible] dépendances, [illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Deux mille cent trente piastres vingt-cinq cents, avec intérêts à raison de cinq pour cent du quatre janvier 1838, et cent [illegible] 1839.

16 juillet Shériff.

Emile Dourmet [illegible] contre John A. Zaber & Co.—COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le 28 août prochain, à une heure de relevée.

Trois lots de terre situés au faubourg Claiborne, en cette ville, désignés par les Nos quatre, cinq et six, dans l'ilet compris entre les rues Louisa, Grands hommes, Craps et Conti, d'après un plan tiré par C. Crozet, le neuf septembre 1836, le No quatre mesure, mesure anglaise, vingt huit pieds face à la rue Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur, le No cinq mesure aussi mesure anglaise, vingt sept pieds six pouces face à la rue Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot No 6, mesure, mesure anglaise, vingt sept pieds six pouces face à la rue Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

26 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Veuve Duvergé contre Charles Kerselin—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quatorze août prochain, à une heure de relevée.

1o. Six lots de terre situés au Bourg Duvergé, sur la rive droite du Mississipi, vis à vis cette ville, désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six, dans l'ilet no. onze, sur un plan d'une partie du dit Bourg, tiré par Jean Communy, le 1er mars 1837, les dits lots ayant mesure française, les dimensions suivantes, savoir :

Lot no. un, trentre pieds face à la rue Poudrière, sur une profondeur de quatre vingt seize pieds neuf pouces d'un côté et quatre vingt dix huit pieds huit pouces du côté du lot no. deux, le dit lot no. deux trente pieds face à la même rue sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds huit pouces sur la ligne contigue au lot no un et cent pieds cinq lignes sur la ligne contigue au lot no. trois, le dit lot no. trois trente pieds face à la même rue, sur une profondeur de cent pieds cinq lignes, sur la ligne contigue au lot no. ceux et cent deux pieds trois lignes sur la ligne contigue aux lots nos. quatre, cinq, et six; le lot no. quatre, à l'encoignure des rues Delaronde et Poudrière, trente pieds face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue Poudrière, le lot no. cinq trente pieds face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent vingt pieds et le lot no six, quarante neuf pieds trois pouces face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne du lot no. cinq et quarante deux pieds trois lignes sur la ligne du fond contigue au lot no. trois.

2o. Trois lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés comme nos. six, sept et huit de l'ilet no. quatre vingt sept, sur un plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général, le ordre mai 1831, les quels lots ont mesure française les dimensions suivantes, savoir chacun d'eux trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent trente pieds de profondeur.

3o. Quatre esclaves nommés NANNY, négresse âgée d'environ trente-neuf ans, ensemble avec JAMES, nègre âgé d'environ sept ans, BILL, nègre âgé d'environ quatre ans, et MALVINA, mulâtresse âgée d'environ deux ans, enfants de la dite Nanny, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Deux mille trois cent soixante-douze piastres soixante-six cents avec intérêts à raison de dix pour cent par an, sur la somme de onze cent quatre-vingt-trois piastres et trente trois cents du seize septembre 1837, et sur la somme de onze cent quatre vingt trois piastres et trente trois cents du seize mars 1838, jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant. La balance payable le treize septembre prochain. L'acquéreur fournissant son billet endossé à la satisfaction du demandeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

12 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—M. & P. Maher vs. Ellen P. Whitheady—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quatorze Août prochain, à une heure de relevée,

Les terre indivis d'un lot de terre No. 8 dans l'ilet No. 28, situé au faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Apollon et Calliope, mesurant 60 pieds de face à la rue Apollon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Calliope, le tout mesure française, avec toutes les bâtisses, droits, chemins et privilèges qui lui appartiennent.

Aussi le tiers indivis d'un autre lot de terre No. 9, dans les mêmes ilet et faubourg, mesurant 60 pieds face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses, droits, chemins et privilèges qui lui appartiennent.

Et aussi les esclaves nommés Mary Susan, et Caroline, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

12 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire de John Keays & sa femme, portée comme No. 16,377 sur le docket de ladite cour.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et pour faire un partage, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mercredi, le vingt-deux août prochain, à une heure de relevée.

L'esclave SARAH, âgée de quarante cinq ans, et l'esclave KILTY, âgée de seize ans, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

21 juil FRED. BUISSON, shériff.

## Ventes par le Shériff.

COUR de District du premier district—Jacq[illegible] contre Henry [illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Royale et Chartres en cette ville, samedi le dix huit août prochain, à une heure de relevée.

[illegible] lots de terre situés au faubourg Annonciation, à l'encoignure des rues du Marché et [illegible], désignés comme No. dix, onze, douze et treize sur un plan particulier tiré par Allou d'Hémécourt, daté du vingt sept septembre 1835, et déposé en l'office de Louis T. Caire, notaire public; lesdits lots [illegible] dimensions suivantes: le lot No. dix mesure [illegible] pieds dix pouces trois quarts face à la rue du Marché sur quatre vingt treize pieds deux pouces de profondeur; le lot No. onze (lot encoignure) mesure trente deux pieds face à la rue des Pacaniers, sur quatre vingt un pieds de profondeur et face à la rue du Marché le lot No. douze mesure trente et un pieds dix pouces face à la rue des Pacaniers sur quatre vingt un pieds de profondeur; et le lot No. treize mesure vint neuf pieds quatre pouces face à la rue des Pacaniers sur quatre-vingt un pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant, en une maison de maître, cuisine et autres dépendances: saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

16 juillet F. BUISSON—Shériff

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire portée comme no. 16360 sur le docket de dite cour.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi le vingt deux août prochain à une heure de relevée.

Un lot de terre situé derrière cette ville dans l'ilet no. dix et désigné par le no. six sur un plan tiré par Joseph Pilié voyer, le 13 mai 1819 et déposé en l'office de Michel de Armas not. pub. le dit lot fait l'encoignure des rues de la Douane, des Remparts et du Bassin, et mesure trente trois pieds face à la rue des Remparts trente pieds face à la rue du Bassin et cent vingt pieds face à la rue de la Douane, ensemble avec toutes les bâtisses etc. qui lui appartiennent. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

21 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Abijah Fisk vs. B. Marechal—Cour de Paroisse—W. E. Turner contre P. F. Chevalier & B. Marechal—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane et par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le vingt huit août prochain à une heure de relevée.

Le navire Elizabeth, venant de Bordeaux, saisi dans les affaires, ci-dessus.

Conditions comptant.

26 juillet F. BUISSON, Shériff

COUR DE PAROISSE—La banque de l'Etat de la Louisiane contre Eliphalet Richard, Nas Murray, Jh. Genoz et J. H. Hollande—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le vingt huit août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre formant l'encoignure de la rue Delord et de Tivoli Circle, d'une forme irrégulière, et mesurant, soixante dix sept pieds face au Tivoli Circle, soixante dix pieds six pouces face à la rue Delord, désigné comme no. six contigu au lot no. cinq duquel il est séparé par une ligne de cent soixante dix pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

29 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—John Caldwell jr. contre Samuel Chapman.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mercredi le quinze août prochain, à une heure de relevée.

Tous les droits, titres et intérêts de Samuel Chapman, sur les billets et actions suivants, savoir:

Un billet tiré par L. M. Sleiten en faveur de Samuel Chapman, daté du [illegible] janvier 1837, et payable à la banque d'Atchafalaya à neuf mois de date pour la somme de quatre mille trois cent soixante-six piastres quatre-vingt cents.—Aussi un autre billet, tiré et endossé par les mêmes parties, daté du même jour et pour la même montant que le billet ci-dessus mentionné.—Aussi quatre billets tirés par F. Lalonta en faveur et endossés par Egerton & McHay, datés le six juin 1836, et payable respectivement à neuf, douze, quinze et dix huit mois, et pour la somme de trois mille cinq cent quarante deux piastres cinquante cents, tous ces billets sont garantis par hypothèque. Aussi mille actions de la Banque d'Atchafalaya, les quels billets et actions sont engagés par le dit Chapman envers la Banque d'Atchafalaya, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

13 juil FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Wm. O'Brien contre John Wiley.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt août prochain à une heure de relevée.

Les esclaves nommés Willis & Lewis, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

19 juil FRED. BUISSON, shériff

COUR DE DISTRICT—James Hopkins contre Joseph Lajoie—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Samedi, le dix-huit août prochain, à une heure de relevée.

L'esclave JENNY, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

16 juil FRED. BUISSON, shériff

VENTE PAR LE SHERIF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Joseph Gentz contre C. H. L. Elwyn et Spencer Gloyd—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le neuf août prochain, à une heure de relevée, la moitié indivise des propriétés suivantes appartenant à Spencer Gloyd—

Une moitié indivise d'un certain lot de terre, désigné par le No un, situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans le carré borné par les rues Teinturier, Ursule, St. André et St. Marie, formant l'encoignure des rues Teinturier et St. André, mesurant trente deux pieds trois pouces face à la rue St. André, cent vingt pieds quatre pouces et sept lignes face à la rue Teinturier, cent vingt deux pieds huit pouces et sept lignes de profondeur, sur la ligne de division du lot No. 2, et trente deux pieds dans la profondeur, le tout mesure Anglaise, ainsi que toutes les améliorations, etc. qui s'y trouvent.

2o. Un autre certain lot de terre, No deux situé dans le même faubourg et le même carré dessus, dans le carré borné par les même rues, mesurant trente deux pieds trois lignes face à la rue St. André, sur cent vingt huit pieds huit pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. un, cent vingt huit pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et trente deux pieds dans la profondeur, le tout mesure anglaise, ainsi que les améliorations, etc., qui s'y trouvent.

3o. Un autre certain lot de terre No. trois situé dans le même faubourg et paroisse ci dessus, dans le carré borné par les mêmes rues, mesurant trente deux pieds trois lignes face à la rue St. André sur cent vingt huit pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, cent vingt sept pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et trente deux pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, ainsi que toutes les améliorations, etc. qui s'y trouvent.

4o. Un autre certain lot de terre No. quatre situé dans le même faubourg et la susdite paroisse dans le carré borné par les mêmes rues, mesurant trente deux pieds trois lignes face à la rue St André sur cent vingt sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, cent vingt six pieds de profondeur sur l'autre ligne de division, et trente deux pieds dans la profondeur, le tout mesure anglaise, ainsi que toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent.

Conditions de la vente comptant.

19 jui M. J. GARCIA, shérif.

AVIS—William C. Norris, s'étant retiré de la société de W. C. & T. Norris, les affaires ci-devant conduites par eux, seront continuées sous la raison de Norris & Co, au no. 38, rue de Chartres, par les soussignés THADDEUS NORRIS, de Philadelphie. WILLIAM S. MOUNT, } de la N. WM. T. THROCKMORTON, } Orléans.

N. B. Tous ceux qui doivent à l'ancienne société de W. C. & T. Norris, sont priés de payer leurs comptes, à Messrs. Norris, & Co. qui sont dument autorisés à agir pour elle.

Nelle. Orléans le 16 juillet 1838 19 juil—28

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE.

LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On trouve chez eux, cachets ou sceaux, porte-crayons dernier genre. HYLE & GOODRICH,

15 juin 15, rue de Chartres

CHECKS de la banque de l'Union, sur la banque de l'Amérique à New-York, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par A S BARKER, 28 juil 69 1/2, rue de la Commune.

CAFE DE LA HAVANE—94 sacs de café de qualité supérieure, en débarquement du brick Tomas Enrique, à vendre par SLATER & TRIER, 26 juil No. 40, rue Poydras.

SIMMONS HART & Co. No. 70, rue de Chartres, ont reçu par le navire Huntsville, un grand assortiment de véritables aiguilles en boîtes de la manufacture de Hemming & Sons, et de Victoria, ficelles rouges, blanches et jaunes, huile pour cheveux, baume de Columbie, peignes de diverses qualités, convenables pour les marchés espagnols, à vendre à bon marché. 26 juil

EAU DE VIE et genièvre, domestique, à vendre à des prix modérés par J. & L. GIRARD, 5 juin 13, rue Conti.

400 pièces toile et corde d'emballage, à vendre par

19 juil R. BRUGIER

ALCOHOL de 35 à 36 degrés, constamment à vendre chez J. & L. GIRARD, 5 juin 13, rue Conti.

CIGARES—[illegible],000 cigares Principe de qualité supérieure, 10,000 do do de la Havane, à vendre à bon marché par ROBERT & Co. 28 jt rue Bienville No. 47

**Sangsues Sangsues.**

30,000 sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail, à bas prix par P CUSACHS, Pharmacien No 5, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes.

7 juin

EMMAGASINAGE—Des produits seront pris au No 34 rue de la Nouvelle Levée. 7 juillet QUARLES & Co.

ON DEMANDE un bon bâtiment du port de 100 à 150, boucaude, il serait promptement expédié pour Chat [illegible], si l'on s'adresse immédiatement à LEVI H GALE,

24 juil 93, rue de la Commune.

DOUBLONS à vendre par G R STRINGER, 26 juillet 50, rue du Canal.

200 BARILS farine, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 28 juil 39, Nouvelle Orléans.

ESPECES à vendre par J M CABALLERO, 28 juil 60, rue St. Louis.

GRAISSE—400 frequins graisse de seconde qualité, 500 de première qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 25 juil 14, rue Poydras.

BLANC DE BALEINE—400 caisses blanc de baleine en débarquement du brick Elizabeth et à vendre par R H WHITE, 4 aout 34, rue Gravier.

TRAITES sur New York, en sommes de $2,000, 2,500, 3,000, 1,500, et 500, à vendre par E BREWSTER & Co. 4 aout rue du Canal No 30

## Ventes par le Marshal.

P. [illegible] vs. [illegible] Al Hunt. J. [illegible] vs. contre le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 8 d'août 1838, à 5 heures P. M., sur les lieux encoignure des rues New Market et Nouvelle Levée, le contenu d'un café [illegible] saisi dans cette affaire.

Conditions comptant. B BEAUREGARD, 26 juil marshal

Valentine & Burr contre J Ashworth.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable F. M. Goyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 8 d'août 1838, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux encoignure des rues Levée et North Market, le contenu d'un café, saisi dans cette affaire. Conditions comptant.

25 juil B. BEAUREGARD, marshal.

J. D Fink vs. R Lee.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm Grymes, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 8 d'août 1838 à 5 heures P. M. à mon bureau No. 33 rue Condé, une selle et divers autres articles saisis dans cette affaire.

Condition, comptant.

B. BEAUREGARD, 29 juillet marshal.

DANS la Cour des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane—Bailey & Massey contre le steamer Galenian—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Bourse de Cité, samedi 18 du courant, à midi;

Le steamer GALENIAN, ensemble avec ses cordages, apparaux et meubles, maintenant [illegible] de l'autre bord du fleuve, et son inventaire peut être examiné au bureau du marshal.

Conditions—comptant.

J. H. HOLLAND, 2 aout—8 Marshal des Etats Unis

**RELIURE**

AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés préviennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du Picayune, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireront des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Des cartes, soit pour notaires, archivistes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.

2 aout—3m BRONSEMA & HOWSON,

LA société sous la raison Vergne & Co., pour la fabrication de plâtre de Paris, est, de fait, dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elysées, a été acquise par Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. la continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cours des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, ou se rendront à leur magasin les champs jardins et gra[illegible] et en une romaine des [illegible] grains des terres, seront toujours à la disposition de jardiniers et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.

Pour les constructions seulement.

13jn 1 DEPOUILLY & DEPOUILLY.

BAUME DE COLUMBIE D'OLDRIEGE,

Pour les têtes sales et chauves

L'ARTICLE ci-dessus est une combinaison chimique d'ingrédiens qui ont contribué avec efficacité à la pousse des cheveux, et ont fait disparaître tous les obstacles à leur développement naturel. En recommandant cet article à l'attention toute particulière d'un public intelligent, le propriétaire ne fait que récapituler les sentimens fréquemment exprimés par des milliers d'individus qui en ont éprouvé toute l'efficacité et les étonnantes qualités. Cette composition jouit d'une grande réputation bien méritée. Les Messieurs et les Dames s'en servent généralement pour entretenir leurs cheveux dans leur état d'humidité et beauté, en éloigner toute la crasse et empêcher ainsi les cheveux de tomber.

PRECAUTION! observez que chaque bouteille du véritable BAUME DE COLUMBIA a, dans une très belle enveloppe sur laquelle est représentée la Chute du Niagara, à vendre en gros et en détail par

7 juil POLLARD & GREEN, 79, rue de Chartres.

UNE BELLE CHEVELURE.

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en voit-on dont la physionomie change et s'imprègne de prématurée vieillesse prématurée! On ose à peine se rencontrer un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de [illegible] naissances; le reste de la vie de ces personnes se coule dans la solitude. Enfin la perte même de la vie ne remplit pas les cœurs généreux d'une impression pénible que celle de chevaux. Pour prévenir ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les rendent [illegible] le même état. Il fait croître aussi les cils et les sourcils, empêche les cheveux de grisonner, et qui [illegible] dont le nombre des [illegible] plus respectables que présentent les propriétaires, démontrent l'efficacité du Baume d'Oldrige.

Lisez la Liste suivante

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie certifie la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifions que nous avons fait usage du Baume de Colombie, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais il les mettait dans leur état naturel

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste,
Section St. George, No 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Spruce st
Hugh Macarty—243 South 7th st
John Gard, No—122 Arch st,

Les hommes âgés et ceux qui pensaient à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître tout les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne faut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la trentaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J P Inglise, John S Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonne réputation et que pleine et entière foi peut-être donnée à leur affidavit.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara. Le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr. [illegible] Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st. New York, et par un ou plusieurs pharmaciens de presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Verrerie, 70, rue de Chartres. 2 fev—1an

**Mairie de la Nouvelle Orléans.**

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine [à partir de lundi 6 du courant] 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 51 onces et un quart.

Le 4 aout 1838. C GENOIS, maire.

**Mairie de la Nelle. Orléans.**

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que mercredi, 8 août prochain, à midi au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de l'entreprise du remblai du Chemin du Canal Carondelet; ledit travail payable un an après qu'il aura été achevé et accepté par le voyer.

25 juillet 1838. C. GENOIS, 26 juil maire.

**Mairie de la Nouvelle-Orléans**

CONFORMÉMENT à une ordonnance du conseil de la première Municipalité, avis est donné qu'après le 15 du courant, jusqu'au 15 août prochain, on jettera tous les soirs, des saucisses empoisonnées dans les rues de la dite Municipalité après le coup de canon. 10 juil C. GENOIS maire

**Mairie de la Nouvelle Orléans.**

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements que lesquels qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire

CAFÉ—400 sacs café en débarquement du brick Ninfa et à vendre par J. PRATS & FILS, 24 jt rue Ste. Anne No. 52

CIDRE—Le soussigné offre à vendre 68 barils cidre. C BYRNE, 31 jt 159, rue Tchoupitoulas

CORDE de Manille—50 rouleaux à vendre par W G HEWES & Co rue Natchez

SUCRE blanc de la Havane—100 caisses reçues par le brick Comet et à vendre par W G HEWES & co, 31 jt rue Natchez

TRAITES sur Cincinati et Louisville à vendre par W G HEWES & Co 31 jt rue Natchez

CORDE et toiles d'emballage—300 rouleaux corde du Kentucky, 800 do toile d'emballage à vendre par W G HEWES & Co. 31 jt rue Natchez

SAVON—200 caisses savon de Winchester No 1, en débarquement d'un navire de Boston et à vendre par R H WHITE & Co 31 jt 34, rue Gravier

AUX HABITANS—Reçus de Philadelphie, par la barque Joséphine; 18 paires roues de 4 pouces; 32 do, 3 1-2 pouces de do; 14 do 3 pouces do do non montées; 4 paires de do 4 1-2 pouces, et en magasin l'arrivage récent, un grand assortiment de roues de toutes grandeurs, depuis deux pouces jusqu'à 4 1-2 pouces, à vendre par JAMES D. DENEGRE,

31 juil 16, rue de la Douane,

TOILE de Russie à vendre par R H WHITE 31 jt No. 34, rue Gravier

MELASSE—40 barils melasse, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 aout rue de la Commune No 17

CORDE d'emballage—500 rouleaux du Missouri et du Kentucky, à vendre à bas prix par LAYET & AMELUNG, 2 aout 17, rue de la Commune

ACTIONS de la Banque de l'Echange, à vendre par E BREWSTER & Co. 4 aout No 30, rue du Canal

BILLETS du Trésor des Etats Unis, en sommes de $500 et $1000, à vendre par E BREWSTER & Co, rue du Canal No. 30

FARINE—100 barils en débarquement de la goëlette Elizabeth de Baltimore à vendre par ROBERT H WHITE, 4 aout 34, rue Gravier

40 balles toiles de Russie à vendre par ROBERT H WHITE, 3 aout 34, rue Gravier.

## VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

**SUCCESSION BEAUQUET.**

Vente par le Registre des Testamens.

LE Samedi, onze août 1838, à 6 heures de l'après midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan rue Condé No 64, entre les rues du Maine et St. Philippe, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu John Beauquet, consistant en une quantité de bottes, souliers, formes, tranchets, outils de cordonnier, hardes à l'usage, une montre &c. &c.

Conditions de la vente comptant,

W F C DUPLESSIS, 31 juil Régistre des Testamens.

**SUCCESSION MARCOS.**

Vente par le Registre des Testamens.

LE lundi, 20 août 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Juan Marcos, les esclaves suivants, savoir :

MILLY, négresse âgée d'environ trente ans, adonnée à la boisson;

Et son père nommé WILLIAM, âgé d'environ trente deux ans, arrimeur.

Conditions de la vente : Un tiers comptant et la balance en deux termes égaux de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Reg des Testamens

N B Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant Louis T. Caire, notaire public. 17 juillet

**SUCCESSION RABASSA.**

Vente par le Registre des Testamens.

LE lundi, treize août 1838, à midi, en vertu de deux ordres rendus par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Clémence Roquigny, décédée veuve de Joseph Rabassa, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Valsain, mulâtre d'environ vingt-six ans, maçon, ayant l'habitude d'aller marron,

Et André, mulâtre de trois ans.

Conditions de la vente : l'esclave Valsain payable un quart comptant, et la balance, à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et l'esclave André payable comptant; ledit André est vendu sous l'expresse condition qu'il demeurera avec sa mère Louise jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix ans, et que toutes les dépenses qu'il pourra occasionner jusqu'à cet âge seront payés par l'acquéreur

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant le sieur Boudousquié, notaire public. W F C DUPLESSIS, 19 juillet Reg. des Testamens.

**SUCCESSION CHRISTIAN.**

Vente par le Registre des Testamens

LE lundi, vingt août 183-, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Martin Christian, une négresse esclave nommée DIANA, âgée d'environ quarante ans.

Conditions de la vente : comptant.

W F C DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Louis Laroque Turgeau, notaire public. 19 juil et

**SUCCESSION WILSON.**

Vente par le Registre des Testamens.

LE vendredi, 24 août 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Robert Wilson, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Washington, près de cette ville, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à M. David Olivier, désigné sous le No. 20 de l'ilet No. 11, sur un plan dressé le 30 mai 1833, par Benjamin Buisson, arpenteur, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public, lequel lot de terre forme encoignure des rues Mazant et des Grands Hommes, et mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Deux lots de terre ci-devant faisant partie de l'habitation de Gueno, en cette paroisse, auprès des deux chemins de Gentilly et du Bayou, entre cette ville et le Bayou St. Jean, compris dans l'ilet borné par les rues Aubry, Galvez, O Reily et Mirot, et désignés sous les Nos. 7 et 8, dans l'ilet No. 48, sur un plan dressé le 29 août 1836, par Louis Bringier, arpenteur, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, lesquels deux lots attenant l'un à l'autre, mesurent, au pied français, chacun 31 pieds de face à la rue Aubry, sur une profondeur irrégulière entre lignes parallèles

Conditions de la vente, comptant

W F C DUPLESSIS, 24 juillet Régistre des Testamens.

**SUCCESSION DE KINDELON.**

Vente par le Registre des Testamens.

LE jeudi, seize août 1838, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 juillet 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu le révérend Adam Kindelon, et conformément à l'article 990 du Code de procédure, la moitié indivise d'une certaine étendue de terre située du côté ouest de la rivière Tickfaw, dans la paroisse Livingston (Louisiane), et étant communément connue sous le nom de ROME TRACT, contenant environ quarante acres, ensemble avec les moulins, améliorations, machines et appareils en dépendant, plus un lot d'outils de tonnelier. La moitié indivise de cette propriété appartient au capitaine Wm. H. Ker, de la Nouvelle Orléans.

Conditions de la vente : ladite propriété est déposée sera vendue pour en QUELLES POURRONT RAPPORTER, à douze mois de crédit; l'acquéreur devant fournir un cautionnement à la satisfaction du juge de la Cour des Preuves de la Nouvelle Orléans, et de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque sur la susdite propriété.

W F C DUPLESSIS, Registre des Testamens

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, par devant Carlile Pollock, notaire public. 28 juillet

COUR DES PREUVES.—Avis de que Morris Hurley a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Barry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS, 2 aout Reg des Testamens.

COUR DES PREUVES—Avis de que George Murray a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James A Murray, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, 2 aout Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Joseph Gravier n. 1—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pourlesquelles le compte provisoire présenté par Bazile Demas Ibre, exécuteur testamentaire de feu Joseph Gravier n. 1, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, 2 aout Rég. des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville d'Orléans—Présent l'honorable C. Maurian juge—Cicole Marozzi, débiteur de ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu dans cette cour, vendredi 10 du mois d'août 1838 à 10 heures du matin, pour prendre ladite pétition en considération, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Nouvelle Orléans, 17 juillet 1838.
Bureau du Greffier.

Signé ARM. GUYOL,
24 juil—4 député greffier.

COUR DE DISTRICT—La municipalité No 2 vs Booth—Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours de la date du présent pour répondre à la pétition enregistrée dans cette affaire, et maintenant au bureau du shériff de la paroisse d'Orléans; dans le cas contraire jugement sera rendu par défaut et la propriété saisie sera vendue pour satisfaire à la réclamation des demandeurs.

28 juil FRED. BUISSON, shériff.

Samuel Slater Abraham Trier
SLATER & TRIER
Expéditeurs et négocians commissionnaires.
No 40, rue Poydras.
NOUVELLE ORLEANS.

RÉFÉRENCES,

| | |
|---|---|
| Abijah Fisk, S. G. Blanchard, Mart M Shiff, A. M. Nathan, Kohn, Daron & Co. | Nouvelle-Orléans. |
| J. D. & M. Williams, Crigge, Wild & Co, Thomas Vose | Boston. |
| Roberts Brothers & Co, Leveret & Thomas | New-York |
| Von Puhl & M. Gill, Stanford & Davis, Glasgow, Shaw & Tatum | St Louis. |
| S. Rider & Co., Hawley, Page & Dunlap, A. R. Skidmore | Alton |
| J. B. Marshall et Co, Pope, Davis et Co | Louisville. |
| Irwin et Whiteman | Cincinnati. |
| Moses Harris | Mobile |

29 juin—3m

A VENDRE par les consignés,
60,000 cigares de la Havane,
30 barriques vin de madère,
3 caisses bottes françaises,
20 meules fromage de gruyère,
Vin de Bordeaux en caisses,
do de Bourgogne,
do de Rhin,
20 paniers champagne marque Romagny Placet,
6 caisses mousseline suisse pour robes et rideaux,
2 caisses odiennes rouges couleur à l'huile,
1 do de mousseline imprimée.

F. X. COMEGON & Co
16 juil 44, rue Conti.

GRAISSE—1900 frequins graisse supérieure en magasin et à vendre par G DORSEY, 2 aout 44, N. Levée.

PORC—300 barils M. O. prime, P. O. et épaules à l'inspection et à vendre par G DORSEY, 2 aout 44, N. Levée

JAMBON, Plats cotés—100 boucauts jambon de Cincinnati, en magasin et à vendre par G DORSEY, 2 aout 44, N. Levée

SUCRE—60 barils sucre raffiné à vendre par ROBERT H WHITE, 2 aout 34, rue Gravier.

VINAIGRE—100 barils à vendre par ROBERT H WHITE, 2 aout 34, rue Gravier.

TRAITES sur Londres, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. 26 juil

## IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

[illegible] la Bourse rue Conti No. 2

ON exécute CARTES, PLANS et DESSINS, CIRCULAIRES de MARCHANDS, CARTES D'AFFAIRES et D'ADRESSES, de toutes sortes, BILLETS D'ENTERREMENT, ETIQUETTES D'APOTHICAIRES & de DROGUISTES, CHECKS de banques; Reçus de CHARRETIERS, &c. &c. &c. &c.

Le tout imprimé et exécuté avec promptitude et à des prix modérés par

26 juillet HOUGUENAGUE, Directeur.

**RAPPORTS GENERAUX**

DE LA

SITUATION DES BANQUES

DE LA NLLE. ORLEANS,

Imprimés par ordre de la Législature,

Et à vendre par BRUSLE & LESSEPS,
28 juillet—3 Encoignure Chartres et Conti.

# CODE CIVIL

DE LA LOUISIANE.

Nouvelle édition.

LES souscripteurs pour cet ouvrage sont priés de se rendre au magasin des soussignés pour avoir un exemplaire de la première forme corrigée "spécimen" qui vient d'en être reçue. Les personnes qui n'ont pas encore souscrit, mais qui pourraient désirer de le faire, sont informées que la liste de souscription sera fermée le dernier jour d'août prochain, époque à laquelle cet ouvrage paraîtra.

Le prix de la souscription est de $15, cinq piastres payables d'avance

E. JOHNS & Co, Editeurs,
10 juillet—1m Rue St. Charles.

**PENSION DE DEMOISELLES.**

Dirigée par Mme GRANET.

Rue Philippe, près la rue du Canal.

CONDITIONS :

Branches d'Instruction.—Français—Anglais—Lecture—Ecriture—Arithmétique—Géographie—Histoire—Mythologie—Littérature—Poésie—Couture, Broderie, dessins, peinture, musique &c.

| | |
|---|---|
| Pensionnaires par quartier | $35 |
| Demi-pensionnaires do | [illegible] |
| Externes par mois | 10 |
| Piano par mois | $10 |
| Dessin do | 6 |
| Danse do | 6 |
| Chant do | 10 |
| Usage du piano | 1 |
| l'espagnol, Allemand ou latin par mois | 8 |

Les livres, ardoises &c. se paient séparément. Les différens prix se paient d'avance et sans déduction pour les absences. 17 juil

LE soussigné prévient qu'il a ouvert un magasinage, dans son grand magasin à l'épreuve du feu, situé à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, toutes sortes de marchandises ou de denrées; quelques-uns des magasins sont entièrement séparés des autres, et sont fermés avec de bonnes serrures, et bien disposés pour y loger des marchandises sèches, vins et liqueurs, etc. Le prix de l'emmagasinage est modéré.

Les magasins ci-dessus sont frais et pour conserver convenables pour la farine, le whiskey, la graisse, etc, pendant les chaleurs.

2 juillet CHARLES BYRNE, 58, rue Tchoupitoulas.

**AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.**

FRANCIS A. Dickins, de la ville de Washington, ayant reçu procuration et étant depuis plus de [illegible] années dans ce département, offre ses services à la trésorerie, à entreprendre les affaires de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y joignant les commissaires des terres et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les actes ou rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes transactions qui se trouvent devant le Congrès et les diverses publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations ou de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. 12 fev—1an

# SANGSUES.

PLUSIEURS milliers de belles sangsues de Malaga, à 12 1/2 cents la pièce. Il y a plusieurs milliers de sangsues supérieures de Hongrie à vendre à 25 cents pièce, au dépôt, rue du Quartier, No. 6 entre Condé et Levée. 3 juil

AVIS—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de Buchanan Hagan & Co, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.

George Buchanan chargé de la liquidation de la ci-devant société de Buchanan et Hagan, est à cet effet autorisé à faire usage du nom de la dite société.

G. BUCHANAN,
JOHN HAGAN Jr.
29 juin—1m E. WHITTELSEY,

AVIS—La société qui existait sous la raison de Bronsema et Swasey, au No 16, rue de Chartres, sera dissoute par consentement mutuel.

Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838.

A. BRONSEMA,
H. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. B. Swasey, dans l'établissement ci-dessus nommé, et les associés étant en état de grande entreprise, dans l'organisation de leur atelier, sont maintenant prêts à recevoir toutes sortes de livres [illegible] dans le plus bref délai, et donne en garantie que le travail en sera exécuté à ceux qui voudront les honorer de leur patronage.

Ils exécutent la reliure dans toutes ses branches, avec netteté, et à des prix très modiques.

Des livres de compte en toutes les qualités en vente, rayés et reliés en très bon état à vendre [illegible].

31 mars A. BRONSEMA, THOMAS HOWSON.

**VENTE DE TERRE AU TEXAS.**

UN quart de lieue de terre (1107 acres) sur la rivière Angelica, 15 milles de Nacogdoches, et à terre est portion d'une lieue octroyée par le gouvernement à un citoyen comme colon et demeurant encore dans le pays, et offrant ce qu'il y a de plus parfait en titres, les droits d'arpentage et les droits de gouvernement payés conformément à la loi.

Aussi à plusieurs conditions accordées aux militaires pour le gouvernement du Texas.

On offre aussi à vendre:
Un terrain encoignure Bourbon et St. Anne.
Une maison à Madisonville, avec les dépendances
Un terrain sur un terrain de 60 pieds sur 300, formant encoignure aux rues Water, St. Francis et Main.
Plusieurs jolies propriétés au faubourg Tremé.
Quelques esclaves. S'adresser à
21 juil—9 DIDION, courtier.

**MOYEN D'APPRENDRE A LIRE**

En 30 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien élève limitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative utile pour enseigner à Lire le Français en 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans des cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 120, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur applique la même méthode abréviative d'enseignement, non-seulement d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, la Tenue des livres, et à toutes autres connaissances de comptabilité.

Leçons en ville 12 mai—6m

**POMPE ROTATOIRE.**

A VENDRE cinq de ces pompes, par Long et Greer, No. 12, rue Poydras. Ces pompes sont faites d'après un nouveau principe, et indépendamment des usages ordinaires d'une pompe, peuvent servir comme pompe à feu, au moyen d'un tuyau qu'on peut y adapter. La force d'un seul homme suffit pour lancer l'eau sur le toit de l'édifice le plus haut, et on peut les disposer de manière à ce qu'elles soient toujours prêtes pour un incendie, dans toute espèce de maison.

Le public est prié de venir bien examiner cette précieuse machine. 7 juillet

CIGARES DE LA HAVANE—40 milliers cigares de la Havane de qualité supérieure, reçus par le brick; 300 paquets do do en papier, reçus par le brick Alvara, et à vendre par

J W ZACHARIE,
26 juil 88, rue de la Douane

EAU DE VIE DE COGNAC—30 pipes des marques de Seignette et de Bordeaux, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS, 26 juillet 22, rue Poydras

COUTIL, CHEMISES &c.—4 caisses toile blanche; 4 do coutil gris; 2 do chemises; 2 do indiennes de gris, en débarquement du navire Huntsville et à vendre par WOOD & SIMMONS, 26 juil 22, rue Poydras.

LIQUEURS DU PAYS. Eau-de-vie de pêches eau-de-vie du pays, à vendre par WOOD & SIMMONS, 26 juillet No 22, rue Poydras.

TABAC EN FEUILLES—12 balles de qualité supérieure, en débarquement de l'Alcibe, de la Havane et à vendre par SCHMIDT & WERNER, 26 juil 30, rue Bienville.

SAUMONS DE FER, reçus et à vendre par THOS. BARRETT, 4 juillet 2, rue Carondelet

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre S. W. Smith, voudront bien s'adresser au magasin des soussignés DEJOUX & FERNANDEZ, 19 juin—10 17, rue de la Douane.

AUX STEAMERS—Les soussignés ont constamment en main du bois de pin coupé de 4 pieds de long, qu'ils offrent à vendre à leurs prix accoutumés.

Les capitaines de steamers, voudront bien envoyer les ordres la veille du jour dont ils en auraient besoin. W E & R MURPHY, 24 juil No. 128, Vieux Bassin.

**AUX HABITANS SUCRIERS ET AUX ENTREPRENEURS.**

50 barils chaux de pierre provenant des carrières de Schuylkill, près de Philadelphie; cette chaux est promptement forte, et comparativement moins chère qu'aucune autre qualité; en débarquement de la barque Joséphine, et à vendre à bon marché en la prenant sur la Levée. S'adresser à JAMES D. DENEGRE, 31 juillet 16, rue de la Douane.

**SANGSUES.**

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REçu par les derniers arrivages, des sangsues de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue Quartier, no. 26 entre Condé et Levée.

BILLETS du Mississipi en [illegible]

CAFÉ de la Havane—12 [illegible] en débarquement du brick Ninfa, et [illegible]

PORC mess M. O et mou, prime, [illegible]

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE [illegible] pièces toile d'emballage du Kentucky [illegible] rouleaux de corde, en magasin et à vendre [illegible] BOGERT & [illegible]

PORC—300 barils, mess et prime, [illegible] à vendre par [illegible]

HUILE DE LIN—[illegible] barils [illegible] barriques—Plus 100 barriques [illegible] 10 do mess venant d'être inspectés [illegible] en magasin et à vendre par [illegible]

## NAVIRE A VAPEUR ANGLAIS

**GREAT WESTERN,**

Du port de 1340 tonneaux,

CAPITAINE JAMES HOSKEN,

DE NEW-YORK A BRISTOL.

Les départs réguliers du navire ci-dessus sont fixés comme suit, pour le reste de l'année.

| DE BRISTOL : | DE NEW-YORK : |
|---|---|
| 21 Juillet, | 16 août, |
| 8 Septembre, | 4 Octobre, |
| 27 Octobre. | 22 Novembre. |

Les prix de passage à Bristol, en y comprenant les officiers, vins, etc, pour les lits dans le grand salon, 3 guinées ($160, 25 cts). Dans les autres portions du navire, 30 guinées ($140). Domestiques du maître hôtel £1. 10 ou ($8 60 cts). Pour les enfans au-dessous de 13 ans, et pour les domestiques, moitié prix.

Les lettres reçues à bord seront chargées à raison de 25 cents pour une simple feuille; les lettres plus grandes paieront en proportion. Un sac sera approprié pour les lettres destinées pour le continent de l'Europe, et elles n'y seront déposées que lorsque le paiement sera fait des frais réguliers des postes anglaises, depuis Bristol jusqu'au point de départ d'Angleterre au Continent, en désignant sur la lettre le point de départ. Ce paiement sera chargé additionnellement aux frais de lettres exigé par le navire.

La GREAT WESTERN peut apporter 100 tonneaux de marchandises, et les négocians qui désirent importer des marchandises par ce moyen, et n'ayant pas de correspondans établis à Bristol, trouveront toutes les facilités possibles en s'adressant aux soussignés.

Les mêmes facilités seront accordées à ceux qui expédient des marchandises de ce port à Bristol, pour leurs transports de là jusqu'à leurs destinations.

Un chirurgien est continuellement employé, et toutes les mesures qui peuvent ajouter à la sûreté et aux agrémens des passagers, ont été prises.

Pour passage de New-York ou fret, s'adresser personnellement ou par lettre, à

RICHARD IRVIN,
98, Front Street,

Agent de la Compagnie du Great Western,
New-York, juillet 1838. 21 juillet—1t 3pe

POUR PITTSBURG, Portsmouth, Maysville, Cincinnati & Louisville.

Le steamer ALERT, capitaine A Grives, ayant maintenant son fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au warf de la rue Poydras ou à COMSTOCK HYDE & Co, 24 juil 18, rue Poydras

**Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula.**

Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capitaine Swiler, partira pour les ports ci-dessus, tous les Jeudis et Samedis, immédiatement après l'arrivée des chars de 6 heures du matin, il sera de retour comme par le passé les Vendredis et Samedis. Le public peut être assuré que ce steamer partira ponctuellement aux jours susmentionnés. Pour passage s'adresser au CAPITAINE SWILER.

P. S. La Giraffe sera toujours prête à faire, une fois par semaine, une promenade sur le lac lorsqu'avis en sera donné au capitaine, et qu'un nombre suffisant de passagers est là en garantira les frais.

19 juillet—1m.

**PAQUEBOT HEBDOMADAIRE ET REGULIER, Pour le Mobile devant toucher à la Baie St. Louis, Passe-Christiane, Biloxi, Pat et Ouest Pascagoula.**

Le steamer ISABELLA, capitaine Walker, partira d'ici dimanche, après l'arrivée des chars de sept heures du matin et touchera en partant à chacun des ports précités pour y déposer ses passagers selon leur destination respective: à son retour il quittera le Mobile tous les mardis à neuf heures du matin, afin de pouvoir de nouveau aborder durant le jour aux débarcadères ci-dessus mentionnés.

L'ordre supérieur des emménagemens de ce bateau, les douceurs qu'on s'y procure, de même que la rapidité de sa marche sont trop bien connus pour avoir besoin d'aucun commentaire. Le public a déjà trop souffert des inconvéniens causés par le manque d'un bateau faisant régulièrement ce trajet; et comme l'Isabella est consacrée à ces voyages, qu'elle fera sans interruption, on compte sur le patronage du public. Pour fret ou passage, s'adresser à

WALKER KNIGHT & Co.
26 mai rue de la Nouvelle Levée No. 1

**Paquebot entre la Nouvelle Orléans et Bayou Sarah.**

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, [illegible] pendant toute la saison; il voyagera régulièrement, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin et du Bayou Sara tous les vendredis, à la même heure.

23 avril J. B. COLLA, Agent.

HYDE & GOODRICH ont reçu par le navire Saracen, de Liverpool:

UN ASSORTIMENT DE FUSILS

doubles de différentes qualités, dont quelques uns sont superbement travaillés.

CUILLERS

d'argent allemand, et plaqués sur acier, cuillers fourchettes, cuillers à soupe &c.

SABRES

plaqués en or avec fourreaux.

BOUTONS

Militaires des Etats Unis, pour diverses compagnies Texiennes de

De plus :

Coutelleries fines de Rogers, consistant en plumes, canifs, rasoirs et ciseaux, &c. 29

A VENDRE—Une négresse âgée de 29 ans avec sa fille de 16 mois; elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; elle est créole du pays et parle le français et l'anglais, et est pleinement garantie. On ne la vend pas pour aucun défaut. S'adresser à P H GALLWEY, 26 juillet 23, rue de la Commune.

**AUX PLANTEURS DE COTON.**

LES soussignés offrent en vente la Presse à Coton dernièrement inventée par le Dr. Newell, de Grand Gulf, et manufacturée par Messrs. James Watson & Co. de Cincinnati. Ils peuvent prendre des ordres pour un nombre illimité de ces machines.

La vis de compression et le nœud qui la reçoit, étant tournées d'une masse solide de fer, travaillent avec plus grande justesse. La pression étant uniforme dans toute la longueur de la vis, il n'y a aucun risque qu'elle s'entaille ou se brise; la force et la facilité de compression sont en contraire remarquables. Un seul cheval suffit pour comprimer une balle de coton au degré que l'on veut atteindre.

Depuis l'invention de la Presse du Dr. Newell beaucoup de changemens y ont été faits; la plus importante est d'avoir donné un plus grand poids aux fers ce qui a beaucoup augmenté le pouvoir de compression et rendu en même temps le travail plus facile et plus régulier. Un charpentier, ayant sous les yeux le plan de cette presse et sa description détaillée, peut en construire une. Suspendue aux solives de l'édifice où l'on nettoie le coton, la Presse ne prend que peu de place, sur tout si l'on emploie deux chevaux avec de courts leviers. On peut gagner beaucoup de temps et d'épargner beaucoup de fatigue en faisant presser le coton au second étage de l'atelier, en ce que la balle a l'emballeur n'ont point à descendre.

La Presse du Dr. Newell donne aux balles une jolie forme et travaille avec tant de vitesse et de facilité que trois hommes peuvent presser vingt balles par jour.

Tous ceux qui ont vu cette Presse en opération, dans le voisinage de Grand Gulf et de Natchez, ont avoué qu'elle l'emportait de beaucoup sur toutes les autres en simplicité, force et durée, elle épargne le temps et la peine.

Prix des vis de compression, des fontes, sans les pièces en bois, $200, payable comptant, sur la livraison, en y ajoutant un plan de fret et la commission S'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras

N. B. On peut voir, à l'adresse ci-dessus, le plan et la description détaillée de cette Presse.

17 juil—3 mois

**CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.**

SERONT payées pour l'arrestation de l'esclave EDOUARD, appartenant à M. Alcée Lebranch. Ledit esclave est parti du steamer Columbus, à son dernier voyage du Texas, et a été vu dans les environs des marchés. Edouard est un griffe, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, la bouche plutôt pointue. Cinquante piastres seront payées s'il est arrêté dans l'Etat, et cent piastres s'il est pris hors de l'Etat. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à

F. J. FORSTALL & BROTHERS,
6 juillet No. 3 Front Levée

**AVIS.**

LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon, No. 17 près celle du Canal, guérit dans un court délai toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, pour [illegible], et le prix est très modéré. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

20 avril—6m

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés sous la raison de Franklin, Ames & Co à la Nouvelle Orléans, et de Henderson Franklin & Co au Natchez [Miss.] est, à dater de ce jour dissoute par consentement mutuel. Le nom des associés sera employé par n'importe lequel des associés pour la liquidation seulement.

Nouvelle-Orléans, le 4 juin 1838.

S. FRANKLIN,
HENRY O. AMES.
5 juin—16 J. D. HENDERSON.

AVIS—Les soussignés, qui ce jour, formé une association les affaires de commission sous la raison de "Franklin & Henderson," à la Nouvelle Orléans, et Henderson & Franklin, au Natchez Mississipi. S. FRANKLIN, 5 juin—2m J. D. HENDERSON.

LE soussigné continuera les affaires de commission au No. 46, rue du Camp. 5 juin—3m HENRY O. AMES.

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuses; encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparées les Eaux de Seltz pour table et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement. 11 mai—6m

A VENDRE par le soussigné,
200 caisses jus de groseilles framboisé,
50 do do de cerises,
30 do Kirchwasser 1re qualité,
100 do cerises à l'eau-de-vie, (Bade.)
100 do liqueurs assorties,
30 do articles porcelaine,
100 paniers de champagne, (Jouron.)
100 chapeaux de paille pour dames,
3 [illegible] d'éponges fines.
7 juil GAILLARDET.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS**

Nouvelle Orléans, 2 juin 1838.

DES soumissions seront reçues au bureau de la Compagnie, No. 150, rue du Bassin, pour la fourniture de

2,500 planches de pin jaune ou de cypre, de 6 pouces d'épaisseur, 12 pouces de largeur et 27 pieds de longueur;

2,000 de même épaisseur, même largeur, 20 pieds de longueur;

3,000 do do do 25 pieds de longueur;

40,000 pieds volichés, de 5 pouces, [illegible] à 40 pieds de longueur;

200 pilots de 11 pouces, [illegible] pieds de [illegible]
200 do do [illegible]
200 do do do [illegible]
200 do do do [illegible]
200 do do do [illegible]

Ces bois devront être délivrés à la Compagnie de Navigation, à l'embouchure du Bayou St. Jean.

2 juin GUSTAVE F. WEBRE, secrétaire.

LES soussignés achètent des billets des banques du Mississipi, du Tennessee, et traites sur ces billets qui n'ont pas cours. ROBINSON & Co. 31 jt 45, rue du Camp

TRAITES sur Philadelphie—Deux traites de $5447, 22,100, à 30 jours, seront placées et endossées, à vendre par C BYRNE, 31 jt 159, rue Tchoupitoulas

SACS en piles—300 sacs de pins à vendre par R H WHITE, 31 jt 34, rue Gravier.

## PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

[Nouvelle Ligne.]

Doivent partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la saison, chargés ou non.

Navire Creole, capt. S. Sears, 500 tons, 27 N[illegible]
Navire Alabama, capt C C Berry, 474 tons, 11 D[illegible]
Navire Arkansas, capt E S Denis, 617 tons, 15 D[illegible]
Navire Saratoga, capt W Hathaway 542 tons, [illegible]
Navire Nashville, capt D Jackson, 540 tons, [illegible]
Navire Mississippi, capt J Bunker, 629 tons, [illegible]

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, compris les vins, liqueurs, et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. D. AMES, No. 46 Rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des chargements, soit de verreries, quincailleries, marbre ou granit, cuivre, acier, etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents. 6 juin—e

**POUR LIVERPOOL.**

Le navire STAGLITZ, classé A. 1, capitaine Gibson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira très incessamment. Pour fret de 150 boucauts de tabac ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H GALE,
31 juil 93, rue de la Commune.

**POUR GALVESTON.**

Le brick EMPUSSANA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Longcope, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira vers le 5 du mois prochain. Ce brick a de superbes emménagemens pour des passagers, et a été construit expressément comme paquebot pour faire les voyages entre ce port et Galveston. S'adresser à bord ou à

S RICKER Jnr.

N. B. On prendra en paiement du fret de l'argent du Texas. 24 jt

**POUR BALTIMORE.**

Le beau et bon brick A. 1. UNCAS, capt. Crowe. Pour fret de la balance de sa cargaison, ayant la majeure partie de son fret engagé, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, près du wharf transgainte ou à

J W ZACHARIE & Co.
28 jt rue de la Douane No. 88

ON DEMANDE un brick ou goëlette capable de porter 60 à 100,000 livres de bois, à prendre à la pointe Est de la Baie de la Mobile, et pour se rendre à la Havane. S'adresser à LEVI H GALE, 31 juil 93, rue de la Commune.

**POUR LA HAVANE.**

Le brick BOGOTA, capitaine Pinster, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 passagers, s'adresser à

KIDDER & HEAD,
28 juil 24, rue Poydras.

**A FRETER.**

Le joli navire PANTALON, capitaine Saunders, doublé et chevillé en cuivre, du port de 300 tonneaux, a de beaux emménagemens pour des passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à

J W ZACHARIE & Co.
26 juil 88, rue de la Douane.

**POUR LIVERPOOL.**

Le navire HURON, classé A 1, capitaine Boardman, partira sous peu. Pour fret de 80 balles de coton sur le tout ou pour passage, ayant de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser à

LEVI H GALE,
24 juil 93, rue de la Commune.

**FOR LIVERPOOL.**

Le navire fin marcheur ROBERT, classé A 1 capitaine Dalmore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement.

Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H GALE,
21 jt 93, rue de la Commune.

**POUR LIVERPOOL.**

Le navire fin marcheur ROWENA, classé A 1, capitaine Reed, ayant une grande partie de son chargement engagé partira immédiatement.

Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H GALE,
20 jt 93, rue de la Commune.

**POUR LE HAVRE.**

Le navire SALADIN, classé A. 1, capitaine Simpson, partira sous peu. Pour fret de 40 à 50 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, pour quatre passagers, s'adresser à

LEVI H GALE,
17 juil 93, rue de la Commune.

**POUR APALACHICOLA.**

La goëlette LAFAYETTE, capitaine Baker, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
13 juil 24, Poydras.

**POUR LA HAVANE,**

Devant succéder à la Catherine.

Le brick fin voilier JANE, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Jno. Allen, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

J W ZACHARIE & Co.
88, rue de la Douane.

Les consignations adressées par ce navire, à Mrs. Forcade & Co. à la Havane recevront des avances libérales, par leur agent M. Henry Gunov, au No. 88 rue de la Douane. 13 juillet

**A FRETER.**

Le beau navire doublé et chevillé en cuivre HEWES, sera bientôt prêt à recevoir son chargement. Pour les conditions s'adresser à bord ou à

SLOAN & BROTHERS,
11 jt 39, rue de la N Levée.

**POUR LA BAIE ST. LOUIS.**

Les soussignés expédieront régulièrement [illegible], deux goëlettes pour la Baie St. Louis. Pour fret seulement, s'adresser à

W E & R MURPHY,
27 juin 128, Vieux Bassin

**A VENDRE.**

La goëlette américaine fine voilière MOTTO S'adresser pour les conditions à

A. CAPDEVIELLE & Co.
juin rue Toulouse No. 19

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, un très grand assortiment de drogues &c. à vendre à la pharmacie du soussigné et dans lequel se trouvent les articles suivans;

Panacée de Swaim,
Vermifuge du même,
Calomel anglais,
Poudre de col-ibe,
Encre à marquer le linge sans le secours de l'eau préparatoire et de fer chaud,
Huiles essentielles assorties,
Plantes médicinales dito,
Huile de Macassar pour les cheveux,
Charpie anglaise patentée,
Colle de poisson de Russie,
Semences de colchique,
Bulbes dito,
Acide nitrique,
Noir animal,
Encre de tondu,
Couperose,
Potasse,
Rouge de Venise,
Ocre jaune,
Noix de Galle,
[illegible] de composition [illegible],
Contenus élastiques dito
Seringues à injection [illegible] &c.

A. A. PEYCHAUD,
8 aout 122, rue Royale

GRAISSE—800 barillets graisse en tout les qualités en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 aout 17, rue de la Commune

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 aout 17, rue de la Commune

JAMBON—75 boucauts côtes, 50 boucauts jambons couverts, 10,00 jambons en sacs, qualité supérieure en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 aout 17, rue de la Commune

FARINE—300 barils farine superfine en magasin et à vendre par G. DORSEY, 2 aout 44, Nouvelle Levée.

SANGSUES!!!—Un petit lot de Sangsues de Suède, reçues et à vendre par B. COONE, 31 juillet—3 165, Vieille Levée

SUCRE—61 caisses sucre blanc de la Havane, 27 do. sucre brun, en débarquement et à vendre par R GRONING & Co. 3 aout

SAVON—122 caisses savon du Nord, à vendre par R GRONING & Co. 3 aout

M. G. CUCULLU, LAPEYRE & Co, offrent à vendre 263 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement, 1200 pcs café; 200 milliers cigares, 3 aout 27, rue Toulouse.

CAFÉ DE LA HAVANE—100 sacs, café fin vert, en magasin et à vendre par M. LOPEZ, 2 aout 31, rue de la Commune.

100 Pièces forte toile d'emballage de 42 pouces, à vendre par HUGO & GELDEMEESTER, 22 aout 45 rue Bienville.

CAFÉ DE LA HAVANE et du St. Yago—[illegible] sacs café de la meilleure qualité, en magasin et à vendre par SLATER & TRIER, 2 aout 40, rue Poydras.

SUCRE—7 boucauts [illegible], en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation, par LAYET & AMELUNG, 2 aout 17, rue de la Commune

BONNE occasion pour un Habitant, un Cordonnier, un Sellier ou pour quiconque tient une école de tannage de cheveux :

A VENDRE, un sujet âgé d'environ 36 ans, étant dans cette ville depuis 1830, et ayant toujours appartenu au même propriétaire. Celui-ci devant passer en Europe fera cette vente à un prix au-dessous de la valeur réelle du sujet, lequel est bon cordonnier, sellier, tanneur, drayman.

S'adresser, passage de la Bourse, à DIDION, 17 juillet—10 Courtier.

MR ST Mme. SIMON, rue d'Orléans No. 49, en face le théâtre, ont l'honneur d'informer les Européens résidant à la Nouvelle Orléans, qu'on soigne et procure dans leur maison et donne toute espèce d'aide, à [illegible] pour prévenir les maladies de ce pays; que ceux malades y seront traités et soignés par des personnes créoles, qui sont à même à arrêter promptement les progrès du mal. On pourra y [illegible] la prière, choisir un autre médecin que celui attaché à l'établissement

Le premier mois est payable d'avance

A VENDRE—Une certaine quantité d'Ilets situés dans la continuation de Mandeville; les Ilets mesurent un pieds français cinq cents pieds, sur quatre cent soixante quinze, l'élévation du sol, est d'environ vingt pieds au-dessus du niveau du lac, ils sont situés par différentes routes, et par le grand et le petit Castling Bayou. Le prix de chaque ilet est de trois cents piastres, à des termes avantageux. Les personnes qui désireraient visiter ces ilets, pourront s'adresser à Mr. Le Coquillon, résidant à Mandeville.

29 juin—3m B. MARIGNY.

BOIS DE CAMPECHE—10 tonneaux bois de Campêche à vendre par JOHN CROSBY, 29 jt 33, rue du Camp

COUVERTURES françaises, en laine 3 [illegible] à vendre par le soussigné. J. P. BONNET, 20 juin—2 rue du Camp, No. 72,

EN débarquement du Morro Castle, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés.

600 boîtes sardines à l'huile,
5000 bouchons à bouteilles.
5000 bouchons à damejeannes.

16 juin—35 H. PALOC & DUFOUR.

A LOUER—Le magasin no. 60 rue du Camp, possession peut être immédiatement donnée. S'adresser sur les lieux. 19 juil

TRAITES sur la Havane à courte vue à vendre par R GRONING & Co. 26 jt